

GRANCY-INFO MARS 2015



FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé du **lundi 23 mars au vendredi 27 mars 2015**. Réouverture le mardi 31 mars à 15h30.



METAUX – FERRAILLE

Pour la récupération des métaux et autre ferraille, une benne sera à disposition des habitants devant le Battoir du **mercredi 18 mars à 08h00 au vendredi 20 mars 2015 à 12h00**.



DECHETS ENCOMBRANTS

Un ramassage des déchets encombrants (lits, matelas, meubles, etc) est prévu le **jeudi 19 mars 2015 dès 07h30**. Ces déchets seront déposés à l'emplacement habituel des déchets ménagers. La ferraille et les métaux faisant l'objet d'un ramassage spécial, ne doivent pas être déposés devant les maisons. **Les appareils électriques et électroniques doivent être rendus dans les commerces spécialisés selon l'ordonnance fédérale entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1998. Voir également le plan de ramassage distribué en début d'année.**



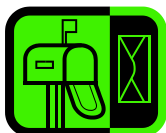
SOIREES ANNUELLES DE « L'ECHO DE LA RISAZ »

La Municipalité communique qu'elle a autorisé les manifestations suivantes et qu'elle encourage chacun et chacune à y participer :

- Les 99^{èmes} soirées annuelles de «L'Echo de la Risaz» et du «Petit Echo» auront lieu les 20 et 21 mars 2015

Elle remercie d'ores et déjà la population du bon accueil réservé aux manifestations susmentionnées ainsi que sa compréhension envers les nuisances sonores qui pourraient en découler.

NOUVEAU



BOÎTE AUX LETTRES RAPPEL

Un bloc de boîte aux lettres a été installé sur la façade gauche du foyer de la salle villageoise. Ces nouvelles boîtes sont destinées aux locataires, à l'école, à l'administration communale ainsi qu'au vote par correspondance.



CONSEIL GENERAL

La prochaine assemblée extraordinaire du Conseil général aura lieu le **lundi 30 mars 2015** à 20h00 à la salle villageoise de Grancy. Les citoyens et citoyennes qui désirent être membres du Conseil général voudront bien s'annoncer au Bureau quelques minutes avant l'assemblée.



RECENSEMENT DES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer à l'administration communale ☎021 861 14 80 ou e-mail admin@grancy.ch jusqu'au **mardi 31 mars 2015** :

- ❖ les chiens achetés ou reçus en 2014
- ❖ les chiens nés en 2014 et restés en leur possession
- ❖ les chiens morts, vendus ou donnés en 2014
- ❖ les chiens qui n'auraient pas encore été annoncés.

Les chiens déjà inscrits en 2014 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office ; il n'est donc pas nécessaire de les inscrire à nouveau.

Il est rappelé, en outre, qu'il **est obligatoire de munir tous les chiens d'une puce électronique** et qu'il est interdit de les laisser rôder.



PAROISSE COSSONAY-GRANCY

La paroisse protestante recherche 2 conseillers afin de compléter son Conseil paroissial. Pour tous renseignements, veuillez contacter Mme Danielle Staines, 021 331 56 56.

La secrétaire mple